Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-RH2026-19-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 29/09/2026

VILLE DE
BOLBEC

RH 2026/19

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 28
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 4
Nbre d'excusé sans pouvoir : ….. 1
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mme Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Graziella FILLASTRE, Myriam HUAULT

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme FILLASTRE avait donné procuration à Mme HOCDÉ
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES DANS LE CADRE DES PROMOTIONS

– – – –

Rapporteur : Madame Charlie GOUDAL–MANOURY.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.313-1, L.523-1 et L.523- 5,

VU le tableau des postes et des effectifs de la Collectivité,

VU l'avis favorable du CST en date du 03/09/2026,

CONSIDERANT que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade à la suite de la réussite d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté ou promotion interne ;

Aussi, afin de tenir compte :

- de l'inscription des agents sur les listes d'aptitudes d'accès aux grades de technicien et d'agent de maîtrise, établies en application des articles L.523-1 et L.523-5 du Code Général de la Fonction Publique et au vu des critères instaurés dans le cadre des lignes directrices de gestion du CDG76.
- des besoins de la Collectivité, de l'évolution des postes de travail et d'être en adéquation avec les missions exercées,

…/…

Il est proposé de créer des emplois permanents, à compter du 1er octobre 2026 sur les grades suivants :

- 1 poste de technicien à temps complet, catégorie B
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet, catégorie C

et de procéder, parallèlement à ces créations de postes, aux suppressions selon le tableau ci-après :

CREATION DE POSTES		**SUPPRESSION DE POSTES**	
Grade	Nombre	Grade	Nombre
Technicien Temps complet	+1	Agent de maîtrise principal Temps complet	-1
Agent de maîtrise Temps complet	+1	Adjoint technique principal 1ère classe Temps complet	-1

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications ci-dessus au tableau des postes et des effectifs à compter du 1er octobre 2026.

IMPUTATION BUDGETAIRE
Budget Primitif de l'exercice 2026
Chapitre 012

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ